## 147140 - Comment doit-elle faire le massage de ses cheveux qui contienent des attaches et moceaux de tissu décoratifs?

**question**

Est-il permis de faire le massage sur ce qui est placé dans les cheveux comme des morceaux de tissue ou pièces en plastique ou en fer pour attacher cheveux?Peu importe que les attaches soient nombeuses ou pas. Est-il permis de plier les cheveux en parties séparées et de rassembler toutes les parties à l'aide d'attaches en fer ou en faire de grosses tresses à masser?

**la réponse favorite**

Louange à Allah.

Premièrement,le massage de la tête fait partie des prescriptions des ablutions selon la parole du Très-haut: « … passez les mains mouillées sur vos têtes.. » (Coran,5:6)

Une divergence de vues oppose les ulémas sur l'objet du massage: s'agit -il de toute la tête ou d'une partie? Malick et Ahmad soutiennent qu'il faut faire le massage sur toute la tête. Cet avis est le mieux argumenté.

Le massage peut se faire de deux manières.La première consiste à se mouiller les mains avant de les placer au début de la tête pour les déplacer vers la nuque puis le retourner au point de départ. La seconde est de faire le massage sur toute la tête normalement et de façon à garder les cheveux tels quels. Cette manière convient à celui ou celle qui possède de longs cheveux car elle permet d'éviter que les cheveux soient décoiffés au retour des mains.

Ahmad (26484) et Abou Dawoud (128) ont rapporté d'après ar-Rabiee bint Mouawwidh ibn Afraa (p.A.a) que le Messager d'Allah (bénédiction et slaut soient sur lui) a fait ses ablutions chez elle et fait le massage sur toute sa tête à partir du début et en incluant toutes les parties sans décoiffer les cheveux. » Jugé bon par al-Albani dans *Sahih* Abi Dawoud. Le terme *qarn* employé ici signifie

qu’en massant on part du haut de la tête vers le bas.

Pour al-Iraqui, cela signifie qu’on commence le massage du haut de la tête pour le terminer au bas de la tête de tous les côtés. Extrait de *Awn al-maaboud*.

Ibn Qoudamah (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) écrit dans *al-Moughni* (1/87): « quand on possède une chevlure dense et craint de la décoiffer en retournant ses mains du bas vers le haut, on ne les retourne pas, selon une précision donnée par Ahmad. En effet, on lui dit: quand on a des cheveux descendent sur les épaules, comment faire le massage prévu dans le cadre des ablutions? Ahmad pose ses mains sur sa tête et masse ses cheveux une seule fois en disant: comme ça pour éviter de se décoiffer. Il voulait dire par là qu’une fois les mains parviennent à la nuque, on ne les retourne pas vers le haut de la tête. Ahmad dit : c’est ce qu’indique un hadith d’Ali. On peut aussi faire le massage comme indiqué dans le hadith de ar-Roubie selon lequel le Messager d’Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a fait ses ablutions chez elle et a fait le massage sur toute sa tête du début jusqu’à la fin et en incluant toutes les parties sans boulverser les cheveux. (Rapporté par Abou Dawoud)

Interrogé sur la manière dont la femme doit masser ses cheveux , Ahmad dit : « comme ça en posant sa main au milieu de sa tête pour la pousser vers le front avant de la reposer au point de départ pour la déplacer vers le bas. Peu importe comment faire le massage, si on en touche une partie suffisante . »Voir la réponse donnée à la question n°45867 .

Deuxièmement, si la tête de la femme contient un objet décoratif comme des attaches ou des pièces en plastique ou autre, elle doit les retirer s’ils couvrent une partie de la tête, compte tenu de l’avis selon lequel le massage doit s’appliquer sur toute la tête.

Al-Baadji (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « quand la femme augmente sa chevelure en y ajoutant de la laine ou des cheveux (d’emprunt), il ne lui est pas pemris de masser sur la partie ajoutée car l’eau n’y pénètre pas. A supposer qu’elle le fasse, ce serait partiellement. Cette idée découle de l’avis qui rend nécessaire le massage  de toute la tête. » Extrait d’*al-Mountaqua* (1/38).

L’imam Ahmad (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a atténué son avis sur le massage à effectuer par la femme en disant qu’il lui suffit de se limiter au début de la tête. Ibn Qoudamah (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: « la nécessité du massage de la tête n’est l’objet d’aucune divergergence de vues car Allah le Très-haut l’a précisé en ces termes: « massez vos têtes. » La divergence porte sur la partie sur laquelle le massage s’applique. Ahmad pense qu’il doit s’appliquer sur toute la tête.C’est ce qui se déage du sens apparent des propos d’al-Kharqui et de la doctrine de Malick. Il est encore rapporté d’Ahmad qu’il suffit de se contenter de faire le massage sur une partie de la tête. Al-Hassan, ath-Thawri, al-Awzaaie, Chaffie et les partisans de l’opinion personnelle soutiennent qu’un massage partiel suffit. Cependant, Ahmad (puisse Allah lui accorder Sa misérixorde) pense apparemment qu’en ce qui concerne l’homme il faut que le massage s’applique sur toute la tête et que la femme peut se conteter de masser le début de sa tête.

Explicant la doctrine d’Ahmad, al-Khallal dit que si la femme applique le massage sur le début de sa tête, cela lui suffit. Pour Mouhannaa , Ahmad a dit:

- « j’espère que le message peut être facilité pour la femme. »

- « Pourquoi? »

- « parce qu’Aicha se contentait de faire le massage sur le début de sa tête. » Extrait d’*al-Moughni* (1/86). Compte tenu de cet avis, la présence des attaches ne représente aucun inconvéneient mais il vaut mieux es retirer s’ils sont nombreux.

- Troisièmement, il n’y a aucun inconvéneient à ce qu’on plie ses cheveux ou les divise en tresses et faire le massage dessus comme on peut.

- Cheikh Ibn Outhaymine (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a été interrogé sur le jugement du massage effectué par la femme sur un pile des cheveux de la tête.Sa réponse est qu’il est permis à la femme de faire le massage sur sa tête. Peu importe que les cheveux soient piliés ou laisser libres.Toutefois, il ne faut pas qu’elle rassemble ses cheveux et les maitienne en avant car je crains que cette coiffure soit concernée par les propos du Prophète (béndiction et

salut osient ur lui): « … et des femmes vêtues mais nues dont les têtes apparaissnet comme des bosses penchées de dromadaire. Elles n’entreront pas au paradis et n’en flaireront pas l’audeur qui pourtant est perceptible depuis une distance parcourus en  tant et tant . » Extrait de réponses du Cheikh Ibn al-Outhaymine (11/152)

Allah le sait mieux.